

CONCOURS

POUR LA NOMINATION AUX PLACES D'ÉLÈVES EN PHARMACIE,

POUR 1836;

EXAMEN DES ÉLÈVES

ET

DISTRIBUTION DES PRIX

POUR L'ANNÉE 1835.

CONCOURS

POUR

LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS

DE LA VILLE DE PARIS,

POUR L'ANNÉE 1836;

EXAMEN DES ÉLÈVES

ET

DISTRIBUTION DES PRIX

POUR L'ANNÉE 1835.

PROCÈS-VERBAUX.

PARIS,

MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),

IMPRIMEUR DES HÔPITAUX ET HOSPICES CIVILS,

Rue de l'Éperon, n° 7.

1836.

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil général d'Administration des Hospices civils et Secours de Paris.

SÉANCE DU 27 MARS 1817.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Après avoir entendu le rapport de l'un de ses Membres,

Considérant que la publication annuelle des Procès-Verbaux des Concours, des Rapports et des Discours qui y sont insérés est un moyen d'instruction, d'encouragement et d'émulation pour les Élèves,

ARRÊTE :

Les Procès-Verbaux des Concours pour la nomination des Élèves en pharmacie des Hôpitaux civils seront imprimés tous les ans.

Signé CAMET DE LA BONNARDIÈRE,
Vice-Président.

Visé par M. le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, le 17 février 1809.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire général de l'Administration des Hospices,
Signé THUNOT.

PROCÈS-VERBAL

DU CONCOURS

OUVERT EN 1836,

POUR LA NOMINATION AUX PLACES

D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS.

L'an mil huit cent trente-six, le lundi vingt-deux février, à midi, en exécution de la délibération prise par le Conseil général des Hospices, le 27 janvier dernier, portant fixation, audit jour, de l'ouverture du Concours ordinaire et annuel, pour la nomination aux places d'Élèves en pharmacie, vacantes ou qui viendront à vaquer pendant le cours de 1836 et les trois pro-

miers mois de 1837, dans les Hospices et Hôpitaux civils de Paris,

Se sont réunis, dans l'une des salles de la Pharmacie centrale, sise quai de la Tournelle :

M. Orfila, Membre du Conseil général, ayant dans ses attributions la surveillance supérieure du service de santé;

M. Valdruche, Membre de la Commission administrative;

M. Thunot, Secrétaire général de l'Administration;

M. Blache, Médecin près le Bureau central d'admission;

M. Bérard aîné, Chirurgien à l'hôpital Saint-Antoine;

M. Bouchardat, Pharmacien à l'Hôtel-Dieu;

M. Battaille, Pharmacien à l'hôpital des Enfans-malades;

M. Thierry, Pharmacien chargé de la surveillance des laboratoires à la Pharmacie centrale;

Et M. Harveng, Pharmacien à l'hôpital de la Clinique;

Tous, à partir de M. le Docteur Blache, dé-

signés par la voie du sort; les cinq premiers comme Membres du Jury, et le dernier comme Membre suppléant du même Jury.

M. Orfila, Président du Concours, et les autres personnes ci-dessus désignées se sont transportées dans la salle où se tiennent les cours de la Pharmacie centrale, et ils y ont trouvé réunis les Étudians inscrits pour prendre part aux épreuves, et un grand nombre d'Élèves en Médecine, Chirurgie et Pharmacie.

Les Membres du Jury ayant pris place au Bureau, M. le Président annonce que le Concours est ouvert, et donne la parole au Secrétaire général, qui lit publiquement :

1°. Les divers articles du Réglement sur le service de santé, en ce qui concerne les Concours annuels des Élèves dans les différentes Facultés;

2°. Un arrêté du 18 septembre 1833, portant suspension, pendant trois ans, de l'exécution des articles 54 et 56 du Réglement de 1830; et rapport de l'art. 55 du même Réglement; le tout relatif à l'âge des Élèves en pharmacie;

3°. La délibération du 27 janvier 1836, qui

fixe l'époque de l'ouverture du Concours dont le présent procès-verbal rendra compte;

4°. L'arrêté du 3 février suivant, qui désigne les Membres du Jury;

5°. La décision du 17 du même mois, qui admet soixante-quatre Élèves en pharmacie à prendre part au Concours; ces Élèves réunissant les conditions que prescrivent les Réglemens.

Le Secrétaire général donne ensuite lecture du Programme des travaux du Concours, arrêté dans une séance préparatoire, tenue au chef-lieu de l'Administration, le samedi 20 février.

Ledit Programme ainsi conçu :

« La séance d'ouverture, fixée par le Conseil
» général des Hospices au lundi 22 février
» 1836, sera consacrée aux épreuves écrites.

» Les questions que le sort amenera pour
» les compositions écrites traiteront :

» De Chimie.
» De Pharmacie;
» D'Histoire naturelle.

» Les tables préparées pour les candidats

seront divisées par des numéros. Chaque Élève arrivera, par la voie du sort, à tel ou tel numéro.

» Le temps donné pour les compositions sera de quatre heures; il commencera à courir après la dictée des questions posées par le Jury.

» M. Thierry, l'un des Juges du Concours, est désigné par ses collègues pour surveiller les travaux des compositions écrites.

» A l'expiration du temps accordé aux concurrens, les cahiers des Élèves seront recueillis par le Secrétaire général : il les numérotera et placera sous cachet, en présence du Membre du Jury qui aura présidé aux travaux.

» La lecture des compositions sera faite ultérieurement par leurs auteurs, sous la surveillance de l'un des Juges ou de l'un des Élèves, suivant que le Jury le trouvera convenable. Cette lecture sera publique et n'aura lieu qu'après les épreuves orales et pratiques.

» Les épreuves orales commenceront le mardi 23 février, à trois heures de relevée, et se continueront à la même heure, tous les jours de la semaine, à l'exclusion des mercredi, jeudi et dimanche.

» Huit Élèves, dont les noms seront amenés par la voie du sort, passeront par séance.

» Il y aura huit minutes de réflexion et huit minutes de dissertation publique pour chacun.

» Une autre épreuve viendra ensuite pour la reconnaissance et l'indication des noms des plantes et substances, à la première vue, comme pour décrire un ou plusieurs sujets que le Jury aura fait déposer sur le Bureau.

» Quatre minutes seront accordées à chaque Élève pour ces sortes d'épreuves; il n'y aura pas de méditation préalable.

» Il y aura aussi des exercices pratiques de préparations et manipulations.

» Lorsque ces dernières épreuves auront été fixées, les concurrens seront divisés en séries, par la voie du sort, pour leur répartition dans les laboratoires de la Pharmacie centrale.

» Les Membres du Jury assisteront aux manipulations et préparations des Élèves.

» A la fin de chacune des séances, le Jury se réunira particulièrement pour discuter la valeur des épreuves et déterminer par des chiffres la classification préparatoire de chacun des candidats. »

Après ces communications, le Secrétaire général procède à l'appel nominal des Élèves.

Sur soixante-quatre, l'un d'eux, M. Brunet, s'était retiré du Concours avant son ouverture, deux autres ne répondent pas quand leurs noms sont appelés; ce sont MM. Guichot et Travail.

Reste à soixante et un qui sont présens;

Ces Élèves sont MM.

Bailly.
Baudier.
Bézu.
Bigourdan.
Blondel.
Boissière.
Bonnaire.
Bouisset.
Brisse.
Buisson (Antoine).
Buisson (Joseph).
Castan.
Charroppin.
Chénier.
Conté.
Damond.
Delante.
Deleschamps.
Didion.
Forest.
Fournier.
Gigon.
Grenier.
Gros.
Hersent.
Jacquin.
Kerkove.
Labat.
Lagrange.
Larivière.
Laroche.
Lebois.

Lebouteiller.	Planecassagne.
Legentil.	Portier.
Lemaire.	Potier.
Lenoir.	Paucier.
Leplay.	Poumarède.
Lignac.	Régi.
Macario.	Renault.
Martin.	Rousseau.
Masson.	Séjournan.
Méhu.	Simonnin.
Namur.	Soupiron.
Naget.	Souville.
Pelvey.	Thorel.
Peyre.	Viger.
Pillault.	

Un contre-appel est fait en tirant les cartes au hasard, et, au fur et à mesure, les Élèves appelés se placent aux numéros des tables que détermine leur rang de sortie. La distribution des cahiers à remplir se fait ensuite.

Trois séries de numéros sont préparées :

La première mise dans l'urne est destinée à la question de Chimie.

L'Élève appelé pour prendre un numéro amène le n. 3.

La question numérotée 3 porte :

« *Des acétates en général.*

» *De l'acétate de potasse et des acétates de plomb.* »

La seconde, applicable à la question de Pharmacie, donne (toujours par la voie du sort) le n. 5.

La question correspondante est ainsi conçue :

« *Des médicamens ayant les huiles pour base.*

» *Décrire la préparation des savons et prin-*
» *cipalement du savon amygdalin et du savon*
» *starkey.* »

La dernière série jetée dans l'urne doit amener le numéro de la question d'Histoire naturelle.

L'Élève qui prend un numéro tire le n. 4.

La question d'Histoire naturelle numérotée 4 porte :

« *Histoire naturelle des sénés.* »

Cette opération terminée, M. le Président du Concours invite les personnes étrangères aux travaux qui vont s'ouvrir à se retirer.

Après la dictée générale des questions, le Secrétaire du Conseil constate qu'il est midi quarante minutes, et il annonce qu'il se présentera à cinq heures moins vingt minutes pour clore la séance.

M. Thierry commence son inspection générale; les Élèves sont au travail.

A l'heure convenue, les compositions ont été recueillies par le Secrétaire général et par le délégué du Jury ; elles étaient au nombre de quarante-neuf.

Douze Élèves s'étaient retirés pendant la séance; vérification faite, il a été reconnu que ces Élèves étaient : MM. Blondel, Buisson (Antoine), Buisson (Joseph), Castan, Didion, Gigon, Kerkove, Lebois, Lemaire, Lignac, Rousseau, Soupiron. Leurs cartes ont été retirées de l'urne; ils n'auront pas à concourir pour les autres épreuves.

Les quarante-neuf compositions ont été numérotées du n. 1 au n. 49, puis placées dans un carton fermé de deux cachets; elles y demeureront jusqu'au moment des lectures publiques.

Séance du mardi 23 février.

Elle est ouverte à trois heures et demie.

Le Secrétaire général tire de l'urne les noms des Élèves qui passeront aujourd'hui. Le sort amène ceux de

MM.

Beaudier.	Fournier.
Potier.	Souville.
Larivière.	Thorel.
Viger.	Conté.

Le premier prend au hasard le numéro de la question; c'est le n. 4.

Les sept autres Élèves se retirent dans une salle particulière.

La question n. 4 porte :

« *Des onguens.*

» *Donner la préparation de l'onguent de la mère, et de l'onguent basilicum.* »

Huit minutes sont accordées pour réfléchir et huit minutes pour disserter sur la question.

Tous les compétiteurs ont successivement parlé après méditation dans les délais voulus.

Toutefois M. Beaudier n'a employé que deux minutes et M. Morel cinq au lieu de huit.

Avant de lever la séance, le Président a annoncé que le Jury ne se réunirait pas avant vendredi prochain.

Séance du vendredi 26 février.

Huit noms d'Élèves sont amenés à l'ouverture de la séance.

Ce sont ceux de

MM.

Planecassagne.	Lebouteiller.
Deleschamps.	Jacquin.
Renault.	Masson.
Bailly.	Laroche.

Ces divers candidats parlent tous dans l'ordre de leur sortie, pendant huit minutes, après huit minutes de réflexion.

La question amenée par le premier des compétiteurs portant le n. 1 ; elle était ainsi conçue :

« *Des médicamens dont le lichen est la base.* »

Le Jury s'ajourne au lendemain à l'heure ordinaire pour la suite des épreuves.

Séance du samedi 27 février.

Les noms amenés par le sort sont ceux des Élèves :

Delante.
Namur.
Martin.
Damond.
Bonnaire.
Boissière.
Pelvey.
Pillault.

M. Delante tire de l'urne le numéro de la question après le départ des sept autres compétiteurs; c'est le n. 6.

La question numérotée 6 porte :

« *De la pulvérisation.* »

Tous les Élèves ont parlé sur la question.

Le Président annonce, avant de lever la séance, que les épreuves orales se continueront lundi; on se réunira à trois heures.

Séance du lundi 29 février.

Les Élèves Brisse et Gros manquent à l'appel.

Les Élèves Simonnin, Bézu, Hersent, Char-

roppin, Granier, Labat, Forest et Séjournan y répondent.

Ces derniers vont subir l'épreuve.

A l'exception de M. Simonnin, les sept autres passent dans une pièce particulière.

L'Élève qui est resté dans la salle de Concours prend un numéro dans l'urne; c'est le n. 3.

La question qui porte ce numéro est ainsi conçue :

« *Des sucs aqueux en général.*

» *Leur préparation, leur purification, leur conservation.* »

Tous les compétiteurs, à l'exception de M. Granier, qui n'a parlé que quatre minutes, ont employé huit minutes à disserter sur la question après huit minutes de réflexion.

La suite des épreuves est remise au lendemain à trois heures.

Séance du mardi 1er mars.

A l'appel trois Élèves ne répondent pas.

Ceux présens sont

MM.

Naget.	Régi.
Legentil.	Méhu.
Leplay.	Bouisset.
Poumarède.	Lenoir.

M. Naget, qui avait amené le numéro de la question (1[er]), a déclaré, après huit minutes de réflexion, qu'il lui était impossible de parler et qu'il se retirait du Concours.

La question numérotée 1 portait :

« *Des médicamens fournis par la belladone.* »

Tous les autres compétiteurs ont subi l'épreuve.

La prochaine réunion du Jury est fixée au 4 mars à trois heures.

Séance du vendredi 4 mars.

Neuf Élèves devaient encore subir l'épreuve orale.

Quatre n'ont pas répondu à l'appel, ils sont placés hors Concours; ce sont MM. Brisse, Lagrange, Gros et Peyre.

Les cinq autres, MM. Portier, Paucier, Bigourdan, Macario et Chénier sont présens.

Les quatre derniers passent dans une pièce voisine.

M. Portier tire le numéro de la question, il amène le n. 3.

La question portant le n. 3 est ainsi conçue :

« *Des vinaigres médicinaux.*

» *Indiquer la manière de reconnaître la pureté du vinaigre.* »

Chacun des cinq Élèves a parlé sur la question après huit minutes de réflexion.

Avant de lever la séance, le Secrétaire général a annoncé que le lendemain, à trois heures, commenceraient les épreuves des reconnaissances des plantes et substances.

Séance du samedi 5 mars.

Le Président annonce, à l'ouverture de la séance, que les reconnaissances de plantes et substances vont commencer, et que les Élèves qui seront appelés par le sort devront désigner les objets placés sous leurs yeux, de leurs noms ordinaires et scientifiques, en même temps

qu'ils nommeront les familles auxquelles les substances et plantes appartiendront.

Chacun aura quatre minutes pour parler sur les divers objets déposés sur le Bureau.

Quinze noms sont tirés de l'urne.

Ce sont ceux de

MM.

Labat.
Séjournan.
Delante.
Damond.
Pillault.
Simonnin.
Boissière.
Forest.
Poumarède.
Lenoir.
Granier.
Legentil.
Masson.
Charroppin.
Méhu.

Tous sont conduits dans une salle particulière.

Après leur départ, les plantes et substances à nommer aujourd'hui sont apportées, déposées sur le Bureau et classées avec ordre.

Les quinze compétiteurs sont ensuite successivement appelés, en commençant par l'Élève Labat, et chacun disserte, pendant quatre mi-

nutes, sur les produits qui font l'objet de l'épreuve.

Séance du lundi 7 mars.

Quinze Élèves sont appelés pour passer l'épreuve des reconnaissances des plantes et substances.

Ce sont MM.

Leplay.
Fournier.
Planecassagne.
Namur.
Laroche.
Chénier.
Portier.
Hersent.
Potier.
Bézu.
Paucier.
Macario.
Renault.
Souville.
Conté.

Que le sort amène.

Tous les quinze ont été successivement appelés à subir l'épreuve. Chacun y a employé quatre minutes.

Le Président annonce que les reconnaissances se poursuivront et se termineront demain.

Séance du mardi 8 mars.

MM. Beaudier, Jacquin et Bouisset ont manqué au dernier appel; cette absence les place hors Concours.

Onze autres Élèves étaient présens : c'étaient MM. Bailly, Bigourdan, Deleschamps, Viger, Bonnaire, Lebouteiller, Larivière, Thorel, Martin, Régi et Pelvey.

Tous ont subi la dernière épreuve des reconnaissances.

Celles des manipulations commenceront vendredi à une heure et se poursuivront le samedi. Les Élèves en reçoivent publiquement l'avis.

Séance du vendredi 11 mars.

Les noms de vingt Élèves sont amenés par la voie du sort.

Les prescriptions arrêtées par le Jury en séance particulière sont celles-ci :

« *Pilules avec sous-carbonate de potasse.*

» *Sulfate de fer.*

» Pour trente-six pilules. . . . . 1 gros.

» *Marmelade avec*
» Huile d'amande douce.
» Manne.
» Sirop de sucre. . . . . . une demi-once.

Les vingt candidats qui subiront aujourd'hui l'épreuve pratique, forment la demande par écrit des objets nécessaires aux préparations que chacun d'eux va faire;

Tous descendent ensuite dans les laboratoires; ils sont divisés en deux sections.

Les Élèves se mettent au travail; il est une heure et demie; à trois heures et demie, les pilules et la marmelade devront être soumises à l'examen du Jury.

Après les préparations, le Jury a apprécié chacun des produits, et déterminé les valeurs par des points.

Séance du samedi 12 *mars.*

Sur les vingt et un Élèves qui devaient composer aujourd'hui la seconde section à soumettre aux épreuves pratiques, vingt seulement ont répondu. Le dernier, M. Pillault, était absent; il est mis hors Concours.

Les préparations à faire sont celles-ci :

« *Pilules.*

» Térébenthine de Venise, un gros pour trente-six.

» *Lavement*

» Avec décoction de graine de lin. 8 onces.

» Et térébenthine de Venise. . demi-once.

Les Élèves sont répartis dans les laboratoires et commencent leurs travaux, qui devront être terminés à trois heures et demie.

A trois heures et demie, le Jury s'est réuni de nouveau pour examiner les produits remis par les Élèves ; il en a de suite déterminé le mérite.

Séance du 14 mars, à l'Administration des Hospices.

La séance a été employée à entendre la lecture des compositions des Élèves Thorel, Souville, Laroche, Paucier et Lebouteiller.

Séance du mardi 15 mars.

Les Élèves qui ont lu leurs compositions

aujourd'hui sont : MM. Chénier, Martin, Potier, Conté et Damond.

Séance du mercredi 16 *mars.*

Cinq des candidats ont lu leurs compositions, ce sont celles de MM. Bonnaire, Planecassagne, Poumarède, Viger et Delante, qui ont été entendues.

Le Président annonce que l'on se réunira demain à midi, pour la suite des lectures.

Séance du Jeudi 17 *mars.*

Cette séance a été employée à entendre la lecture des compositions de MM. Régi, Renault, Masson, Macario, Bigourdan et Méhu.

Séance du vendredi 18 *mars.*

Les compositions lues, pendant cette séance, l'ont été par les Élèves Larivière, Bailly, Fournier, Hersent, Labat et Simonnin.

Séance du samedi 19 *mars.*

Six compositions ont été lues par leurs auteurs ; ce sont celles des Élèves Granier, Sé-

journan, Namur, Bézu, Deleschamps et Leplay, qui ont été entendues.

Séance du lundi 21 mars.

A trois heures le Jury entre dans la salle des Concours.

MM. Portier, Forest, Boissière et Charropin ont successivement lu leurs compositions.

Les lectures se termineront dans la séance de demain.

Séance du mardi 22 mars.

Après la lecture des compositions des Élèves Legentil, Lenoir et Pelvey, le Président annonce que les travaux du Concours sont terminés, et que le Jury va s'occuper immédiatement de désigner les Élèves qui ont droit aux places qui seront vacantes dans les Hospices et Hôpitaux au premier avril prochain.

La séance publique est levée, et le Jury passe dans la salle du Conseil.

Le Secrétaire général annonce qu'il y a, cette année, à pourvoir au remplacement de dix-sept Élèves.

Les membres du Jury revoient, après cette

déclaration, les notes et observations qu'ils ont tenues pendant le cours des épreuves, ainsi que les feuilles de classement provisoire, arrêtées par eux à la fin de chacune des séances, sous l'impression des travaux du jour; et ils déclarent à l'unanimité qu'ils sont en mesure de désigner définitivement ceux des candidats qui se sont le plus distingués pendant le Concours de Pharmacie.

La déclaration contenant cette désignation a été rédigée et signée dans cette séance du vingt-deux mars, par les membres du Jury, pour être présentée au Conseil général.

PROCÈS-VERBAL

Des Séances tenues par le Jury chargé de l'examen des Élèves en Pharmacie des Hôpitaux et Hospices, qui se présentent pour obtenir les récompenses promises par l'art. 87 *du Réglement du* 9 *décembre* 1829, *sur le Service de santé, approuvé par le Ministre de l'intérieur, le* 13 *juillet* 1830.

L'an mil huit cent trente-six, le samedi cinq mars, à midi, se sont réunis, dans l'une des salles de la Pharmacie centrale, quai de la Tournelle,

M. Orfila, Membre du Conseil général des Hospices, ayant dans ses attributions la haute surveillance du Service de santé;

M. Valdruche, Membre de la Commission administrative;

M. Thunot, Secrétaire général de l'Administration;

M. Morisset, Pharmacien honoraire des Hôpitaux;

M. Soubeiran, Pharmacien en chef des Hôpitaux;

M. Prat, Pharmacien de l'hôpital Saint-Louis;

Et M. Quevenne, Pharmacien de l'hôpital du Midi.

Les trois premiers Pharmaciens désignés par la voie du sort, et nommés Membres du Jury chargé de l'examen des Élèves en Pharmacie qui se présentent, cette année, pour obtenir les récompenses promises par les réglemens à ceux qui concourent pour les prix; et le dernier désigné, par la même voie, comme Membre suppléant du même Jury.

Les Membres du Jury et les autres fonctionnaires précédemment désignés entrent à midi un quart dans l'Amphithéâtre public; ils y trouvent réunis les Élèves concurrens et beaucoup d'autres personnes.

M. le Président annonce que le Concours pour les prix est ouvert.

Il donne la parole au Secrétaire général.

Lecture est immédiatement faite des arrêtés du Conseil, qui ont ordonné l'ouverture du Concours, nommé les Membres du Jury et admis les candidats au nombre de cinq; ces actes portent les dates des 3, 17 et 24 février dernier, et 2 mars courant.

Le Secrétaire général lit ensuite le Programme des travaux du Concours qui avait été arrêté par le Jury dans une séance préparatoire tenue au chef-lieu de l'Administration, le vendredi 4 mars.

Ce Programme est ainsi conçu :

« Les Élèves inscrits auront à subir les épreuves suivantes :

» Deux compositions écrites.

» La première sur des questions de Chimie » et de Pharmacie.

» La seconde sur des questions de Botanique » et d'Histoire naturelle.

» Il sera accordé cinq heures pour chacune » des compositions.

» La première composition, dont les ques- » tions, comme celles de la seconde, seront » tirées au sort, aura lieu le jour de l'ouver- » ture du Concours, le samedi 5 mars.

» La seconde sera donnée le lundi suivant » 7 du même mois, à midi.

» Deux épreuves orales viendront ensuite.

» L'une sur des questions de Pharmacie ;

» L'autre sur des questions de Chimie.

» Chaque candidat parlera pendant quinze » minutes après quinze minutes de réflexion.

» Les concurrens subiront encore une » épreuve de reconnaissance des plantes et » substances. Dans cette épreuve il y aura » description d'une plante et d'une substance.

» Vingt minutes sans réflexion préalable se» ront accordées à chacun des candidats.

» Les lectures des compositions se feront » publiquement par leurs auteurs, sous la sur» veillance d'un compétiteur.

» En attendant les lectures, les compositions » seront placées sous cachet par le Secrétaire » général.

» Les séances qui suivront celles des compo» sitions par écrit seront fixées par le Jury, » lundi prochain. La communication en sera » faite publiquement à l'ouverture de cette « séance. »

Ces lectures étant terminées, le Président présente l'urne aux Élèves pour amener le nu-

méro de la question à résoudre. L'un d'eux tire d'abord le n. 4 pour la question de Chimie.

La question correspondante porte :

» *Des alcalis végétaux en général, leur état* » *dans la nature, leur histoire chimique.*

» *Décrire avec soin la préparation de la* » *strychnine et ses propriétés.*

Un autre Élève amène ensuite le numéro de la question de Pharmacie ; c'est le n. 1.

La question numérotée 1 est ainsi conçue :

» *Des sirops en général.* »

Ces questions sont dictées aux concurrens MM. Capitaine, Chatin, Fermond, Filhol et Leconet ; des cahiers leur sont distribués : ils sont ensuite placés dans une pièce isolée, et se mettent au travail.

Il est midi et demi.

A cinq heures et demie le Secrétaire général et l'un des Membres du Jury se font remettre les cinq compositions ; elles sont immédiatement numérotées et cachetées.

Séance du lundi 7 mars.

M. le Président annonce que la seconde question à résoudre par écrit va être donnée aujourd'hui ; elle devra traiter, conformément au programme, de Botanique et d'Histoire naturelle.

Les cinq candidats sont présens ; le sort désigne M. Capitaine pour amener la question, le n. 4 sort de l'urne.

La question correspondante porte :

« *Donner les caractères de la famille des eu-*
» *phorbiacées.*

» *Décrire comparativement les semences de*
» *ricins*,

» *D'euphorbia lathyris de Croton*,

» *D'iatropha curcas.* »

Les cahiers sont distribués à midi et demi. Les Élèves travaillent pendant cinq heures, à l'expiration desquelles le Secrétaire général a recueilli les compositions, les a numérotées et placées sous cachet.

Avant de lever la séance, M. le Président

avait annoncé publiquement que le Jury se réunirait jeudi, vendredi et samedi prochains, à midi, pour commencer et suivre les épreuves orales.

Séance du jeudi 10 *mars* 1836.

A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce que l'un des compétiteurs, M. Leconet, est retenu chez lui par une indisposition grave, et que le Jury est très disposé à ajourner l'épreuve qui devait avoir lieu, si les autres candidats y consentent.

Ils déclarent tous qu'ils ne se refusent nullement à cet ajournement, dans l'intérêt de leur collègue, et qu'ils attendront volontiers quelques jours pour reprendre le cours des épreuves.

Tous les Élèves seront prévenus quand les travaux du Concours seront remis en activité.

Séance du jeudi 17 *mars*.

Le Jury et les concurrens avaient été prévenus à domicile que les opérations du Concours reprendraient aujourd'hui, à une heure.

La séance est ouverte ; chacun est à son poste, à l'exception de M. Leconet, dont l'état de santé ne permet pas la suite des travaux.

Les quatre autres compétiteurs sont appelés dans l'ordre ci-après :

MM. Filhol, Fermond, Chatin et Capitaine.

On va commencer les épreuves orales par une question de Pharmacie.

M. Filhol amène le n. 2.

La question numérotée 2 porte :

» *Faire l'histoire pharmaceutique des pré-*
» *parations de moutarde noire.* »

Chacun des candidats parle quinze minutes sur la question, après quinze minutes de réflexion.

Séance du vendredi 18 *mars*.

Les noms des quatre concurrens sont amenés par la voie du sort ; ils arrivent dans l'ordre ci-après :

MM. Filhol, Chatin, Capitaine et Fermond.

Les trois derniers sont conduits dans une pièce particulière ; le premier tire ensuite de l'urne le numéro de la question ; c'est le n. 2.

La question correspondante est ainsi conçue :

» *De la préparation du kermès minéral ;*

» *Du soufre doré d'antimoine ;*

» *Théorie de l'opération.* »

Après un quart d'heure de réflexion, chacun des candidats a parlé un quart d'heure sur la question.

Séance du samedi 19 *mars , à une heure après midi.*

Elle a été employée par les quatre candidats à reconnaître successivement à la première vue trente plantes ou substances, et à décrire avec détail :

1°. Les caractères distinctifs des quinquinas commerciaux ;

2°. Les caractères généraux de la famille des labiées.

Chacun des compétiteurs a parlé pendant vingt minutes.

Il y aura séance ce soir à sept heures, à l'Administration, pour commencer les lectures des compositions.

Séance du samedi 19 *mars, à sept heures du soir.*

Les Élèves ont successivement lu leurs premières compositions ; celles qui traitent de la question de Pharmacie seulement.

Les lectures se poursuivront le 21, à une heure, au chef-lieu de l'Administration.

Séance du lundi 21 *mars.*

Le Jury a entendu la lecture des compositions qui répondent aux questions de Botanique et d'Histoire naturelle.

Demain se termineront les lectures.

Séance du mardi 22 *mars* 1836.

Les quatre candidats ont lu la portion des compositions qui traitaient de la question de Chimie.

Les épreuves étant alors terminées, M. le Président a annoncé que les travaux étaient clos, et que le Jury allait procéder, sans désemparer, au jugement du Concours.

La séance publique est levée.

Les Membres du Jury, assemblés dans la salle du Conseil, donnent d'abord une valeur aux lectures qu'ils viennent d'entendre; ils consultent ensuite les feuilles et notes de classement qui ont été tenues pendant et à l'issue de chacune des séances, et après en avoir délibéré, ils arrêtent ce qui suit:

1°. M. Fermond (Charles), Élève de première année à l'Hôtel-Dieu, a droit à la récompense d'une médaille en argent, conformément à l'article 87 du Réglement sur le Service de santé, et a la faveur de rester deux années de plus dans les Hôpitaux (article 88), quand le temps fixé par le même Réglement sera expiré pour M. Fermond.

2°. M. Capitaine (Hyacinthe-Louis), Élève de troisième année à l'Hôpital de la Charité, et qui s'est également distingué dans le Concours, mérite un accessit et des livres.

3°. La présente délibération sera soumise

à l'approbation du Conseil général des Hospices.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

Signé ORFILA, VALDRUCHE, THUNOT, MORISSET, SOUBEIRAN, PRAT et QUEVENNE.

NOMINATION
DES ÉLÈVES EN PHARMACIE
ET
DISTRIBUTION DES PRIX.

Séance du jeudi 24 *mars* 1836.

Le jeudi, vingt-quatre mars mil huit cent trente-six, à midi précis, en exécution de la délibération du Conseil général, qui a fixé audit jour la séance dans laquelle seront rendus publics les résultats du Concours pour la nomination des Élèves en Pharmacie des Hôpitaux, par suite du Concours ouvert le 22 février 1836, et dans laquelle doivent être distribués les prix décernés aux Élèves en Pharmacie qui ont subi, pour 1835, les examens, conformément aux dispositions du Réglement

sur le Service de santé des Hôpitaux, M. Orfila, Doyen de la Faculté de Médecine, Membre du Conseil général des Hospices, s'est rendu dans une des salles de l'Administration des Hospices, où étaient réunis

MM.

Valdruche, Membre de la Commission administrative,

Thunot, Secrétaire général de l'Administration des Hospices;

MM.

Bérard aîné, Pharmacien à l'hôpital Saint-Antoine,

Bouchardat, Pharmacien à l'Hôtel-Dieu,

Battaille, à l'hôpital des Enfans-Malades,

Thierry, Pharmacien, chargé de la surveillance des laboratoires, à la Pharmacie centrale,

Harveng, Pharmacien à l'hôpital de la Clinique,

Membres ou suppléans du Jury du Concours de 1836;

MM.

Morisset, Pharmacien honoraire des Hôpitaux,

Soubeiran, Pharmacien en chef des Hôpitaux,

Prat, Pharmacien à l'hôpital Saint-Louis,

Quevenne, Pharmacien à l'hôpital des Vénériens,

Membres ou suppléans du Jury chargé des examens à faire subir pour 1835.

M. le Président et toutes les personnes ci-dessus désignées sont entrés dans l'Amphithéâtre où étaient réunis des Élèves et Étudians en Médecine et en Pharmacie.

M. le Président a déclaré que la séance était ouverte, et, de suite, il a donné la parole à M. Bouchardat, l'un des Membres du Jury du Concours.

« Messieurs,

» Dans quelques instans les résultats du Concours vont être rendus publics; le Jury a présenté au Conseil général la liste des Heureux,

avec la conscience d'y avoir compris ceux qui méritaient le mieux ; cette condition doit doubler pour vous le prix de ce premier succès ; c'est un noble début que d'entrer dans la carrière par la voie de légitimes concours. Les conditions d'admission, quoique déjà établies sur de larges bases, ont encore été rendues plus faciles par l'arrêté du Conseil général qui n'admettait plus, pour les trois années qui viennent de s'écouler, les restrictions de l'âge. Les étrangers comme les Français ont pu prendre part à ces luttes qui doivent vous ouvrir les portes d'un honorable avenir; cette disposition libérale nous paraît encore plus heureuse, lorsque nous voyons descendre dans l'arène ces jeunes proscrits qui ont été forcés de quitter leurs pays natal par une sympathie trop vive pour les libertés de la France; c'est ainsi qu'une nation généreuse entend les lois de l'hospitalité, et c'est ainsi qu'en savent profiter les hommes qui ont en eux de véritables ressources.

» Le Jury a appris avec beaucoup de satisfaction, qu'au lieu de douze places dont il croyait d'abord pouvoir disposer, il y en aurait dix-sept : il n'eût pas vu, sans un vif sentiment de regret, des jeunes gens qui avaient fait preuve

de solides connaissances rester en dehors de la liste des Heureux. Les épreuves orales ont été en général plus satisfaisantes que les années précédentes ; l'habitude de suivre des conférences préparatoires s'est répandue parmi les jeunes concurrens , et plusieurs d'entre vous en ont recueilli des avantages non équivoques ; l'habitude d'ordonner ses idées pour remplir un temps donné est un élément indubitable de succès pour les Concours.

» La plupart d'entre vous ont montré des connaissances solides en Histoire naturelle ; l'épreuve si nette de la connaissance des substances qu'un usage bien entendu a fait séparer de l'épreuve orale permet de distinguer si on a affaire à des hommes habitués à manier continuellement des objets de matière médicale et qui sont de plus familiarisés avec le langage de la science et les méthodes si précises qui facilitent l'étude de l'Histoire naturelle. Le sort vous avait fait échoir des questions écrites très larges , qui donnaient au concurrent instruit l'occasion de reprendre l'avantage que la timidité lui avait fait perdre ; dans ces épreuves orales, plusieurs questions ont été traitées avec bonheur ; le Jury, pour asseoir son jugement, a

pris en considération la variété et l'étendue des connaissances ; il a mis aussi dans la balance la précision, l'ordre et la netteté des compositions. Ces qualités indiquent ordinairement un esprit juste, un jugement droit ; à propos des compositions écrites, je dois vous adresser un reproche justement mérité. On lisait autrefois les questions à huis clos ; pour donner au Concours la sanction de la publicité, on a décidé que les lectures seraient faites publiquement par leurs auteurs ; eh bien ! la salle était presque déserte pendant ces lectures ; la meilleure composition a été entendue en présence de quatre Élèves, le Concours perd ainsi une de ses meilleures conditions.

» Messieurs les nouveaux élus, permettez-moi de profiter de l'émotion de votre premier succès pour vous faire entendre quelques conseils. Les fonctions que vous allez remplir dans les Hôpitaux sont très faciles ; mais n'imitez pas quelques uns de vos devanciers, qui regardaient les minuties de leur emploi comme au dessous d'eux ; il est rare qu'on remplisse bien une place quand on la dédaigne, et l'homme qui ne remplit pas bien la place qu'il doit au Concours n'est pas un homme de devoir, et celui

qui n'est pas un homme de devoir n'est pas un homme d'avenir.

» Je dois adresser quelques paroles de consolation à ceux qui se trouvent le plus rapprochés de la liste des Heureux ; c'est parmi eux que seront choisis les Élèves provisoires ; dans leurs fonctions temporaires, ils pourront se présenter avec avantage à une nouvelle lutte.

» Un revers de Concours, lorsqu'il arrive aux hommes de quelque valeur, est une raison pour réussir plus tard. Si vous pensez n'avoir pas été appréciés selon votre mérite, redoublez d'efforts ; prouvez-nous que nous nous sommes trompés, et le fruit de votre nouveau zèle vous restera. Si vous avez assez de modestie pour reconnaître en quoi vous avez failli, corrigez-vous, rendez invulnérables vos places faibles ; avec de la persévérance dans l'étude on arrive tôt ou tard, ne vous rebutez pas ; vous pouvez être malheureux aujourd'hui, vous ne le serez pas demain ; l'homme de devoir et de volonté ne doit jamais désespérer de l'avenir, qui sera toujours brillant pour celui qui, avec un bon esprit, avec l'habitude du travail, aura de la persévérance : avec ces qualités-là on arrive à tout. Dans aucun autre pays, dans aucun autre

temps, l'homme d'un vrai mérite n'a été plus sûr de parvenir. Si vous pouviez douter de la vérité de ce que j'avance, examinez les noms des hommes célèbres qui composent le Conseil général des Hospices, et voyez en particulier la belle carrière que parcourt l'homme illustre qui préside cette réunion. »

Immédiatement après ce discours, le Secrétaire général a donné lecture de l'arrêté du Conseil général du 23 mars 1836, ainsi conçu :

« Le Conseil général,

» Ouï le rapport du Secrétaire général, duquel il résulte que les places d'Élèves internes en Pharmacie, qui seront vacantes dans les Hôpitaux et Hospices, au 1er avril 1836, sont au nombre de dix-sept ;

» Vu les procès-verbaux des séances du Concours, qui a eu lieu le 22 février dernier et jours suivans, pour la nomination des Élèves en Pharmacie des Hôpitaux, en exécution de la délibération du Conseil du 27 janvier 1836;

» Vu la déclaration faite, le 22 mars, présent mois, par les Membres du Jury chargé de l'exa-

men des Élèves admis, par le Conseil, audit Concours;

» Sur la proposition de celui de ses Membres chargé de la surveillance supérieure du Service de santé,

» ARRÊTE :

» ART. 1er. Sont nommés aux places d'internes en Pharmacie, qui seront vacantes dans les Hôpitaux et Hospices, le 1er avril prochain, les dix-sept Élèves dont les noms suivent et qui sont inscrits dans l'ordre de leur succès dans le Concours, d'après la déclaration du Jury, savoir :

MM.

1. Bailly (Jean-Pierre).
2. Damond (Sylvain-Ithier).
3. Martin (Charles).
4. Macario (Maurice-Antoine-Martin).
5. Souville (Dominique-Jean-Auguste).
6. Thorel (Guillaume-Etienne).
7. Hersent (Etienne-Edouard).
8. Bézu (Louis-Amélie-Hartmann).
9. Boissière (Adolphe-Clément-Désiré).

10. Planecassagne (Jean-Baptiste).
11. Viger (Eugène).
12. Conté (Jean-Louis-Armand).
13. Potier (Julien-Démétrius).
14. Séjournan (François-Ambroise).
15. Chénier (Marie-Julien).
16. Delante (Fortuné-René).
17. Portier (Jean-Raymond).

» Art. 2. Les dix-sept Élèves ci-dessus nommés formeront la deuxième classe des Élèves en Pharmacie et seront soumis à l'exécution des dispositions des articles 2, 3 et 4 de l'arrêté du 16 mars 1836, relatifs aux traitemens. »

M. Quevenne, au nom du Jury des prix, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Lorsque le sort m'eut désigné pour assister aux épreuves du Concours, comme Membre supplémentaire du Jury, je pensais n'avoir d'autre tâche à remplir que celle d'un spectateur attentif. Cette fonction me souriait d'autant plus qu'il s'agissait d'entendre disserter des

candidats auxquels de longues études ou des succès antécédens avaient déjà acquis une certaine réputation. Mais le Jury, en me chargeant de la mission honorable de vous rendre compte de ses opérations, m'a fourni l'occasion d'utiliser l'attention soutenue que je vous avais prêtée. Il m'a promis son indulgence, je réclamerai aussi la vôtre.

» Quand il s'est agi de régler l'ordre du Concours, le Jury s'est d'abord attaché à la recherche de la marche qui, permettant le mieux aux concurrens de développer leurs connaissances, lui fournirait des points de comparaison plus nombreux, et par suite, la facilité de porter un jugement positif et équitable. Un autre point important était, pour les questions, non seulement de les choisir dans les différentes sciences qui constituent le domaine de la Pharmacie, mais de faire ce choix dans une proportion qui représentât l'importance relative de chacune d'elles. Ce soin de la répartition des questions est d'une haute importance dans un Concours composé d'élémens divers, comme celui-ci, pour éviter de favoriser ou de desservir les concurrens qui, par goût ou par circonstance, auraient pu se livrer plus particulièremant à l'étude d'une

science. — La marche suivie par le Jury de l'année dernière nous parut réunir parfaitement toutes ces conditions ; aussi l'avons-nous adoptée sans modification aucune.

» Maintenant que je vous ai fait connaître l'esprit de justice que le Jury apportait au Concours, je vais passer rapidement en revue les différentes épreuves que vous avez subies. Je vous ferai part des impressions principales que chacune d'elles a laissées dans son esprit, impressions qui forment la base sur laquelle repose le jugement que vous allez connaître, et qui vous prouveront, j'espère, qu'il n'a puisé ses convictions que dans les élémens mêmes du Concours, en écartant, avec une scrupuleuse impartialité, toute espèce de considérations personnelles.

» Après vous avoir débarrassés, à un jour d'intervalle, des deux questions les plus longues et les plus fatigantes, des compositions écrites, nous eûmes à délibérer, comme vous le savez, sur un fâcheux accident. L'un des concurrens se trouvait malade, et par suite dans l'impossibilité de continuer de subir les épreuves, du moins pour le moment. Sans chercher à puiser les règles de notre conduite dans de plus am-

ples considérations, nous nous autorisâmes des antécédens en pareille circonstance, et nous fûmes tous d'avis de remettre le Concours. Cependant nous ne voulûmes point en prendre la détermination sans vous avoir préalablement consultés, et nous vous fîmes connaître l'état des choses par l'organe de notre président.

» Je suis heureux de le dire, Messieurs, il n'y eut qu'une voix parmi vous, une voix soudaine pour remettre le Concours. Cette générosité de votre part était d'autant plus belle, qu'il ne s'agissait point ici d'un concurrent peu redouté, mais d'un homme qui pouvait déposer dans la balance du Concours le fruit de l'expérience qu'il avait acquise dans les laboratoires de la Pharmacie centrale; d'un homme que plusieurs d'entre vous pouvaient connaître pour un esprit positif et précis, qui en ferait peut-être un vainqueur. Mais ces petits calculs ne sont jamais l'apanage du mérite : ils ne pouvaient trouver place chez vous.

» Le Concours fut donc différé de huit jours. Ce délai, quoique très long, ne fut malheureusement pas suffisant au concurrent, et son état de souffrance étant toujours à peu près le même, il nous fit connaître, par une seconde lettre,

qu'à son grand regret il se voyait dans la nécessité de se retirer. Nous dûmes en conséquence continuer les épreuves entre les quatre concurrens qui restaient. Passons à leur examen.

» La question orale de Pharmacie a été généralement bien traitée, surtout la partie chimique. Peut-être même les concurrens ont-ils passé un peu trop légèrement sur les préparations pharmaceutiques. Ils auraient dû avoir bien présent à l'esprit que les applications à la Pharmacie formaient l'objet principal du sujet; que la partie chimique ne devait être qu'un point de départ pour arriver au but. Le Jury, d'après ces considérations, donna la préférence à celui qui s'était également bien étendu sur les deux points.

» Si cette première épreuve n'eut pas pour effet de faire pressentir quel pourrait être le vainqueur, du moins elle fit voir clairement que les quatre concurrens se partageraient en deux classes égales en nombre, mais dont l'une serait éminemment supérieure en savoir.

» Le lendemain, les deux premiers compétiteurs conservèrent leur avantage. Ils traitèrent leurs questions de Chimie avec beaucoup de méthode et de netteté. L'historique du sujet,

les procédés divers, leur valeur relative, la théorie des proportions chimiques, tout leur était également familier. Cette épreuve eut pour résultat de produire un échange de places entre eux : le premier de la veille fut alors le second; mais, il faut le dire, s'ils se suivaient de près hier, une distance moins grande encore les sépare aujourd'hui. Je dois aussi rendre justice aux deux autres; ils traitèrent bien la question et se rapprochèrent même beaucoup de leurs redoutables compétiteurs.

» A la troisième épreuve verbale, même résultat qu'aux précédentes. Une ligne de démarcation prononcée entre chaque couple, nouvel échange de place entre les deux premiers, échange qui devait continuellement se reproduire, et embarrasser si fortement les juges au moment décisif!

» Arrivons maintenant à l'examen de preuves écrites. Vous savez que la première que nous avons lue est celle de Pharmacie. Si les concurrens n'avaient point eu jusque-là l'occasion de développer leurs connaissances sur cette partie essentielle du Concours, ils s'en dédommagèrent alors amplement. Le concurrent le moins heureux à la dernière épreuve reprit un grand

avantage dans celle-ci. Ses généralités sur les sirops, disposées avec un ordre admirable, écrites avec une pureté de style remarquable, annonçaient un homme habitué à réfléchir et à communiquer ses idées. Les différens procédés de clarification et de décoloration du sucre, la classification des sirops, leur préparation annonçaient un praticien exercé.

» A la lecture de la composition de Botanique, même revirement de fortune entre ces deux compétiteurs. Le second de la séance précédente est maintenant le premier. Une partie de l'auditoire a entendu comme nous sa description claire et savante de la famille des euphorbiacées. Il nous a ainsi donné une seconde preuve de l'étude approfondie qu'il a faite de la Botanique. — Parmi les deux qui jusqu'ici s'étaient tenus au second rang, l'un abandonna cette fois son compagnon pour aller prendre place parmi ses devanciers. L'ordre et la clarté qui régnaient dans sa composition témoignaient plus encore de la bonté de son jugement que de l'étendue de ses connaissances. Je puis dire ici que la manière dont il a subi les épreuves du Concours lui fait honneur. Nul doute que,

s'il continue de travailler, il ne devienne plus tard un concurrent redoutable.

»Nous arrivons à la dernière épreuve.—Au moment de se séparer, aucun des concurrens ne dément la bonne opinion qu'il nous avait donnée de son savoir. Mais, chose aussi extraordinaire qu'embarrassante, le Jury n'est pas beaucoup plus éclairé sur le mérite relatif des concurrens que le premier jour. Il n'y a pour lui que deux choses très saillantes. La première, c'est que les quatre concurrens ont fait preuve de beaucoup d'érudition; la deuxième, que deux sont beaucoup plus forts que les autres. Mais, parmi ceux-ci, lequel a le mieux mérité le prix ? Il avait espéré qu'une différence sensible dans cette dernière épreuve viendrait à son secours pour trancher la difficulté; mais son espérance a été vaine. Après avoir pesé avec attention le mérite de chacune des copies, il les trouve sensiblement égales. L'un a été complet dans ses généralités sur les alcalis végétaux; on ne peut lui reprocher ni erreurs ni omissions graves, mais il a été inférieur pour la préparation de la strychnine. L'autre, supérieur dans cette dernière partie, ne le cédait guère pour la première.

»Dans cette position embarrassante, le Jury, plus que jamais préoccupé du désir de rendre justice, dut rappeler tous ses souvenirs et consulter les notes qu'il avait conservées sur les épreuves précédentes. Après un mûr examen de la valeur respective de ces dernières, il ne put que rester dans la persuasion où il était déjà, que l'un avait été supérieur dans les deux épreuves de Pharmacie, l'autre dans celles de Botanique, tous deux égaux pour la Chimie. Il avait donc, d'un côté, un botaniste consommé, doué d'une mémoire heureuse, d'une diction facile et animée; de l'autre, un pharmacien judicieux et éclairé, remarquable par la clarté de sa méthode et la pureté de son style; dans tous les deux, des chimistes également instruits.

»Pénétré de l'idée qu'il s'agit ici d'un Concours de Pharmacie, que son objet principal doit être cette dernière science, le Jury sut déterminer, à l'unanimité, à opter en faveur de celui qui avait donné une si haute idée de ses connaissances pharmaceutiques dans la question écrite; mais cette détermination, hâtons-nous de le dire, il ne l'a point prise sans regretter que le Réglement, qui s'oppose d'une manière posi-

tive à ce qu'on désigne deux candidats comme dignes du prix, l'ait mis dans la nécessité de n'accorder qu'un accessit au second.

» Tels ont été, Messieurs, la marche et l'esprit de nos opérations. Comme vous n'aviez point connu le résultat de chaque séance à son issue, j'ai cru convenable d'entrer aujourd'hui dans quelques détails à ce sujet, afin de n'atténuer en rien l'heureux effet de la publicité du Concours, celui de la comparaison, de l'opinion de juges avec celle du public.

» Permettez-moi, avant de terminer, quelques mots encore sur les résultats de ce Concours. Pour vous préparer aux épreuves que vous avez subies, vous vous êtes imposé des privations, il vous en a coûté des veilles. Cependant un seul d'entre vous en reçoit aujourd'hui une récompense, très glorieuse, il est vrai, puisqu'elle a été si vivement disputée. Mais ses rivaux moins heureux ne trouveraient-ils donc que le découragement, là où ils avaient tous rêvé des triomphes ? Non, il serait trop pénible de penser qu'il en fût ainsi. La science acquise n'est jamais inutile, et ils trouveront dès à présent, aussi bien que le vainqueur, une récompense dans la voix de leurs collègues, qui ont

été témoins comme nous de la manière brillante dont ils ont subi les épreuves du Concours. Je suis heureux de leur en rendre ici un hommage public au nom du Jury, dont je suis l'interprète. Oui, Messieurs, vous avez fait preuve de connaissances solides, qui attestent en même temps et votre capacité et un travail assidu. Vous avez parfaitement rempli le but que se sont proposé les fondateurs de ce Concours d'émulation; et si, maintenant, vous vous glorifiez d'appartenir à l'Administration des Hôpitaux, un jour, quand votre réputation aura grandi, elle pourra s'honorer à son tour d'avoir provoqué vos premiers pas dans la science. Le Jury a un regret, je vous l'ai déjà dit, c'est de n'avoir qu'un prix, qu'une médaille d'argent à décerner. Il n'en est pas un parmi vous qui n'eût droit à la récompense promise, s'il se fût présenté avec des rivaux moins instruits; et, si nous n'avons pas accordé de mentions honorables, c'est que nous n'avons point jugé ces encouragemens d'écoliers dignes de vous; nous avons pensé que la palme d'un autre Concours serait seule capable de récompenser votre érudition. »

M. Quevenne ayant terminé son discours,

le Secrétaire général a lu l'arrêté suivan, pris par le Conseil des Hospices le 23 mars 1836.

« Le Conseil général,

» Vu l'article 85 du Réglement sur le Service de santé des Hôpitaux et Hospices ;

» Vu le procès-verbal constatant les opérations du Jury chargé, pour 1835, de l'examen des Élèves en Pharmacie qui se sont fait inscrire dans les établissemens auxquels ils se trouvaient respectivement attachés;

» Considérant que, dans la déclaration du Jury, il a été arrêté qu'il serait demandé au Conseil, 1° pour M. Fermond la médaille en argent et la prolongation de son séjour dans les Hôpitaux pendant deux années; 2° des livres à titre d'accessit pour M. Capitaine,

» Sur la proposition de celui de ses Membres chargé de la surveillance supérieure du Service de santé,

» Arrête :

» Art. 1er. Il est accordé, à titre de prix, à M. Fermond (Charles), Élève interne en Pharmacie de l'Hôtel-Dieu, une médaille en argent.

» Conformément à l'article 88 du Réglement sur le Service de santé, M. Fermond est admis à exercer, pendant deux nouvelles années, à partir du 1er avril 1839, ses fonctions d'Élève interne en Pharmacie dans les Hôpitaux, et il aura le choix à mesure des vacances.

» Art. 2. Il est accordé, à titre d'accessit, des livres à M. Capitaine (Hyacinthe-Louis), Élève attaché à l'hôpital de la Charité.

» Art. 3. Conformément à l'article 89 du Réglement, les Élèves ci-dessus dénommés recevront, à l'expiration de leur service dans les Hôpitaux, un certificat constatant les distinctions qu'ils ont obtenues. »

L'Élève, désigné pour le prix, a reçu des mains de M. Orfila la médaille sur laquelle, suivant l'usage, l'Administration a fait graver les nom et prénoms de l'Élève.

Le Secrétaire général de l'Administration,

Signé THUNOT.